



Certification  
Professionnelle  
pour Adultes

# Formation professionnelle initiale

**Vous souhaitez changer de domaine professionnel ?**

**Vous n'avez pas, ou pas suffisamment, d'expérience professionnelle dans le domaine d'activité qui vous intéresse ?**

**Vous aimeriez apprendre un métier en commençant par les bases ?**

**Vous avez la possibilité d'effectuer une formation professionnelle initiale complète (apprentissage) afin d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) ou une attestation de formation professionnelle (AFP).**

# Quelles sont les démarches à entreprendre ?

Les personnes intéressées sont vivement encouragées à consulter le site internet [www.vd.ch/certification-adulte](http://www.vd.ch/certification-adulte). Elles y trouveront de nombreuses informations utiles et les différentes prestations proposées: séances d'information, permanences en libre accès, etc.

Par ailleurs, pour entreprendre une formation professionnelle initiale, il faut au préalable trouver une place d'apprentissage auprès d'une entreprise formatrice et conclure un **contrat d'apprentissage**.

# Comment se déroule la formation professionnelle initiale ?

L'apprentissage est ouvert aux jeunes dès 15 ans révolus et aux adultes.

Selon la profession et le titre visés, la formation dure **deux ans** (AFP) ou **trois à quatre ans** (CFC) et s'effectue en école de métier à plein temps ou sous forme duale (pratique en entreprise alternant avec 1 à 2 jours par semaine de cours théoriques et de culture générale à l'école professionnelle, avec les autres apprentis; des cours interentreprises ponctuels complètent le cursus).

La formation est validée par la réussite de la procédure de qualification.

## Pour quels métiers ?

Environ **200 métiers** accessibles par un CFC ou une AFP sont proposés dans le canton de Vaud, dans de nombreux domaines : commerce, construction, restauration, informatique, mécanique, électronique, environnement, santé-social, etc.

Les places d'apprentissage disponibles pour la prochaine rentrée sont répertoriées sur [www.orientation.ch/apprentissage](http://www.orientation.ch/apprentissage).

# Remarques

- L'employeur proposant la place d'apprentissage doit posséder une **autorisation de former** délivrée par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP);
- Sous certaines conditions, les candidats ont la possibilité de préparer, en parallèle au CFC, un certificat de maturité professionnelle intégrée;
- Les apprentis perçoivent une rémunération mensuelle qui ne permet pas d'être autonome financièrement. Les candidats doivent être conscients des conséquences financières de leur projet.

## Quelles sont les conditions favorisant la réussite ?

- Niveau minimum de français (expression orale, lecture, écriture): niveau B1 (CFC) ou A2 (AFP);
- Connaissances en informatique;
- Connaissances en mathématiques (niveau fin de scolarité obligatoire);
- Soutien de l'entourage personnel et professionnel.

**Un investissement temporel et personnel important est également requis.**

# Témoignages

**Nicolas Jaquier, agent d'exploitation**

« Sans formation, j'ai toujours appris « sur le tas ». A l'AI suite à une hernie discale, j'ai effectué un bilan de compétences et je me suis rendu compte que le métier d'agent d'exploitation m'intéressait beaucoup. Je me suis lancé dans la formation. Ça n'a pas été facile, on n'a pas les mêmes capacités d'apprentissage qu'à 16 ans ! Et avec une famille à charge, c'était difficile de trouver du temps pour travailler pour les cours. Mais c'était une expérience sympa et motivante de se retrouver en classe avec des jeunes à peine plus âgés que mes enfants ! »

**Marek Gobalet, électricien de montage**

« N'arrivant plus à travailler de nuit, j'ai démissionné de mon travail de boulanger-pâtissier. Bénéficiaire de l'AI, j'ai pu me reconvertir. J'ai trouvé une place d'apprentissage d'électricien de montage sans trop de difficulté : c'est tout bénéfice pour l'entreprise d'engager un adulte, qui a déjà une certaine expérience du monde professionnel. Maintenant je prépare la passerelle pour obtenir le CFC d'installateur-électricien. »

# Pour en savoir plus

**Certification professionnelle pour adultes CPA**  
**Portail CPA et calendrier des séances d'information**

[www.vd.ch/certification-adulte](http://www.vd.ch/certification-adulte)

[info.cpa@vd.ch](mailto:info.cpa@vd.ch)

**Informations et conseils sur les métiers et les formations – recherche d'une place d'apprentissage**

**Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle OCOSP**

[www.vd.ch/orientation](http://www.vd.ch/orientation)

**Informations sur le CFC et l'AFP**

**Direction générale de l'enseignement postobligatoire DGEP**

[www.vd.ch/apprentissage](http://www.vd.ch/apprentissage)



**Certification  
Professionnelle  
pour Adultes**